



Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est

August 23, 2023 at 7:00 pm • 23 août 2023 à 19 h
Southeast Regional Service Commission • Commission de services régionaux Sud-Est

MINUTESprocès-verbal

Committee Members Present/Membres du comité présents :

Edgar LeBlanc	Vice-chair/vice-président
Linda Estabrooks	Chair/Présidente
Murielle Belliveau	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Teri McMackin	Committee Member / membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member / membre du comité

Staff Present/Membres du personnel présents :

Lori Bickford	Planner/urbaniste
Florent Vallade	Planner/urbaniste
Patrick Gaudet	Development officer / agent d'aménagement
Rahma Belkacem	Planner/urbaniste
Alyson Lang	Recorder/rapporteuse
Yolande Chiasson	Interpreter / interprète

Regrets/Absences :

Alexandre Clermont	Committee Member/membre du comité
Stuart Taylor	Committee Member / membre du comité

Public Present/Membres du public présents :

Linda Fagan
Yvon Fagan
Peter Vanderbrand

1. CALL MEETING TO ORDER / CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by chair Linda Estabrooks. She stated for the record that Committee Members Alexandre Clermont and Stuart Taylor were absent. It was noted that Committee Member Teri McMackin would arrive later during the meeting. /La séance est ouverte à 19 h par Linda Estabrooks (présidente). Elle déclare qu'Alexandre Clermont, membre du comité, est absent. Il est indiqué que Teri McMackin, membre du comité, arrivera plus tard durant la réunion.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None/Aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Stanley Dixon to adopt tonight's Agenda as presented. /Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel que présenté.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the July 26, 2023 meeting. /Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2023.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Randy Trenholm adopt the Minutes of the July 26, 2023 meeting as presented. /Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2023 tel quel.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None/Aucune

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Linda Fagan, Allée Maçon, (PID/NID 70694427) Regional Town of Cap-Acadie/ Ville Régionale de Cap-Acadie – Variance to reduce setback from a side property lot line from 3m to 1.5m for a two-unit dwelling / Dérogation pour réduire la marge de retrait d'une limite latérale de 3 m à 1,5 m pour une habitation bifamiliale (File/ Dossier # 23-1108) English / anglais

Staff member Patrick Gaudet presented the request of the applicant for a variance to reduce the setback from the side property lot line from 3 meters to 1.5 meters for a two-unit dwelling. He explained the location of the lot and stated it had been recently subdivided in June 2023. The zoning of the property is Rural Residential. / Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande de la requérante pour une dérogation à réduire la marge de retrait de la limite latérale de la propriété de 3 mètres à 1,5 mètre pour une habitation bifamiliale. Il explique l'emplacement du lot et énonce qu'il a été récemment loti en juin 2023. Le zonage de la propriété est rural résidentiel.

Staff member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using the site plan, site photos and aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. The dimensions of the proposed dwelling were provided. It was noted that there are two entrances to the proposed dwelling, and for this reason, it is considered a two-unit dwelling. / Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide du plan de localisation, des photos du site et de vue aérienne. Il examine les politiques et les règlements applicables. Les dimensions de l'habitation proposée sont fournies. Il est indiqué qu'il y a deux entrées à l'habitation proposée et pour cette raison elle est jugée une habitation bifamiliale.

Staff member Patrick Gaudet explained that during the subdivision process, the lot in question met all size requirements set forth by the Cap-Pelé Rural Plan for residential purposes and for a two-unit dwelling. Given these considerations, there is no evidence to suggest that it would be impossible to redesign the project to meet the requirements described in the Rural Plan. By approving the variance, staff feels it would compromise the intent of the provisions agreed upon to render the original provisions null. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que pendant le processus de lotissement, le lot en question répondait à toutes les exigences décrites dans le Plan rural de Cap-Pelé à des fins résidentielles et pour une habitation bifamiliale. Étant donné ces considérations, il n'y a aucune preuve qui suggère qu'il serait impossible de reconcevoir le projet afin de répondre aux exigences décrites dans le Plan rural. Le personnel croit que l'approbation de la dérogation compromettra l'intention des dispositions convenues afin de rendre les dispositions originales nulles.*

The Town of Cap-Acadie was consulted regarding the request. They commented that, given the facts of the request, they agreed with planning staff. Staff also consulted internally. / *La ville de Cap-Acadie a été consultée concernant la demande. Il exprime, étant donné les faits de la demande, qu'il est d'accord avec le personnel de la planification. Le personnel s'est aussi consulté en interne.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 60 meters of the subject property on August 9, 2023. One call was received from 9 Aimée Alben Street. They wished to know the nature of the request. Otherwise, no objections were given. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires fonciers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété en question le 9 août 2023. Un appel a été reçu du 9, rue Aimée Alben. Il souhaitait savoir la nature de la demande. Sinon, aucune objection n'a été donnée.*

Staff agreed that the request did not conform to the Rural Plan. Staff member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande n'est pas conforme au Plan rural. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant, Linda Fagan, was present and commented on the application. She explained her reasoning for making a variance application. She noted the nature of the topography (cliff) and the small size of the lot. She was told that the reason for the 1.5-meter setback was to allow for firetruck access. She explained that her property has two driveways, one in the front and one in the back, which should allow for firetruck access. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si la requérante est présente et souhaite faire un commentaire au sujet de la demande. La requérante, Linda Fagan, est présente et elle fait des remarques sur la demande. Elle explique son raisonnement pour faire une demande de dérogation. Elle indique la nature de la topographie (falaise) et la petite taille du lot. La raison du retrait de 1,5 mètre lui a été expliquée pour permettre l'accès au camion d'incendie. Elle explique que sa propriété a de deux entrées de cour, une en avant et une en arrière, qui devraient permettre l'accès au camion d'incendie.*

Staff member Patrick Gaudet expressed that by granting this variance it would compromise the intent of the provisions. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, exprime que l'approbation de cette dérogation compromettra l'intention des dispositions.*

Chair Linda Estabrooks asked if any other members of the public wished to comment on the application. There were no other comments from the members of the public. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si d'autres membres du public souhaitent se prononcer sur la demande. Il n'y avait aucun autre commentaire au sein des membres du public.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for staff regarding the application. There were no comments or questions on behalf of the members of the committee. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel concernant la demande. Il n'y avait aucun commentaire ou question au sein des membres du comité.*

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Murielle Belliveau that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee REFUSES the request by Linda Fagan to reduce the setback from a side property lot line from 3m to 1.5m for a two-unit dwelling for the property located on Allée Maçon and known as PID 70694427 as the request is not in general conformity with the Rural Plan of the Village of Cap-Pelé and is undesirable for the development of the land. / *Il est proposé par Randy Trenholm, membre du*

comité, et il est appuyé par Murielle Belliveau, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est REFUSE la demande faite par Linda Fagan pour réduire la marge de retrait d'une limite latérale de 3 m à 1,5 m pour une habitation bifamiliale sur l'allée Maçon et connue par le NID 70694427, car la demande n'est pas en conformité général avec le Plan rural du Village de Cap-Pelé et est indésirable pour l'aménagement du terrain.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Anthony Horricks, Collier Mountain Road (PID/ NID 00631168), Municipality of Three Rivers - Variance to reduce setback from a front property line lot from 100ft to 50ft for a camp. / *Variance pour réduire la marge de retrait de la limite avant de propriété de 100 à 50 pieds pour un camp. (File/Dossier #23-1087) English/anglais*

Staff member Florent Vallade presented the request of the applicant for a variance to reduce the setback from a front property lot line from 30 meters to 15 meters for a camp. He explained that the lot in question is located in a wooded area under the zoning Rural Area (RA). There is one neighbour to the subject property (also a camp). / *Florent Vallade, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une dérogation à réduire la marge de retraite de la limite avant de la propriété de 30 mètres à 15 mètres pour un camp. Il explique que le lot en question est situé dans un endroit boisé sous le zonage rural. Il y a un voisin près de la propriété en question (un camp).*

Staff member Florent Vallade demonstrated the existing situation using site photos and aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that the lot in question is undersized and cannot meet the current minimum requirements. It was also noted that the proposed camp, which is a permitted use under the Westmorland-Albert Rural Plan, will be located in a remote area surrounded by woods and agricultural lots. He noted that two permits were issued for the same applicant, however, following the adoption of the Westmorland-Albert Rural Plan, the lot no longer meets the current regulations. / *Florent Vallade, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de photos du site et de vue aérienne. Il examine les principes et règlements applicables. Il explique que le lot en question est trop petit et ne peut pas répondre aux exigences minimales actuelles. De plus, il est indiqué que le camp proposé, qui est un usage permis en vertu du Plan rural de Westmorland-Albert, sera situé dans un endroit isolé bordé de forêts et de lots agricoles. Il indique que deux permis ont été délivrés pour le même requérant, cependant, à la suite de l'adoption du Plan rural de Westmorland-Albert, le lot ne répond plus aux règlements actuels.*

The Department of Transportation and Infrastructure granted an access permit for a camp. Also, the request was discussed internally amongst SERSC planning and development staff. / *Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a accordé un permis d'accès pour un camp. Aussi, la demande a été discutée en interne parmi le personnel de la planification et de l'aménagement de la CSRSE.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 100 meters of the subject property on August 9, 2023. No comments or inquiries were received. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires avoisinants à l'intérieur de 100 mètres de la propriété en question le 9 août 2023. Aucun commentaire ou demande de renseignements n'ont été reçus.*

Staff member Florent Vallade explained that the setback requirement of 30 meters is to ensure a certain aesthetic. In this case, the lot is undersized, and the camp will be placed in the middle of the lot in an isolated area. The proposal is therefore desirable for the development of the property as the intention of the Rural Plan is to encourage the development of recreational uses in rural areas. / *Florent Vallade, membre du personnel, explique que l'exigence de retrait de 30 mètres est afin d'assurer une certaine esthétique. Dans ce cas, le lot est trop petit et le camp sera placé au milieu du lot dans un endroit isolé. La proposition est donc souhaitable pour l'aménagement de la propriété, car l'intention du Plan rural est d'encourager l'aménagement des usages récréatifs dans les endroits ruraux.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff member Florent Vallade read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Florent Vallade, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no comments on behalf of the public. / *Linda Estabrooks, présidente, souhaite savoir si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y avait aucun commentaire au sein du public.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for staff. Committee member Murielle Belliveau questioned why there was a permit previously issued for the same project. Staff member Florent Vallade explained that the applicant changed his idea for the project twice, and as a result, he had to obtain a new permit. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Murielle Belliveau, membre du comité, souhaite savoir pourquoi un permis a été délivré auparavant pour le même projet. Florent Vallade, membre du personnel, explique que le requérant a changé d'idée pour son projet à deux reprises, et par conséquent, il a dû obtenir un nouveau permis.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc, and seconded by Committee Member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVES the variance to reduce the required setback from a public road from 30m to 15m to accommodate the construction of a camp on Collier Mountain Road (PID 00631168) due to its rural location not being readily visible from a main road. / *Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et il est appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROUVE la demande de réduire la marge de retrait exigée d'un chemin public de 30 mètres à 15 mètres afin d'accueillir la construction d'un camp sur le chemin Collier Mountain (NID 00631168), en raison de son emplacement rural qui n'est pas facilement visible du chemin principal.*

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Dwayne Stevens, King Street (PID / NID 70673991), Village of Petitcodiac - Conditional use to allow a multiple unit for residential purpose (14 units) / *Usage conditionnel pour permettre la construction d'une unité multiple à des fins résidentielles. (File/Dossier #23-1094) English/anglais*

Staff member Florent Vallade presented the request of the applicant for a conditional use to allow for a multi-unit for residential purposes (14 units). He explained that the project is proposed along King Street, which is a main road. He noted that the lot in question is zoned Residential. There are a few industrial uses in the surrounding area. / *Florent Vallade, membre du personnel, présente la demande du requérant pour un usage conditionnel pour permettre la construction d'une unité multiple à des fins résidentielles. Il explique que le projet est proposé au long de la rue King, qui est un chemin principal. Il indique que le lot en question se situe dans la zone résidentielle. Il y a quelques usages industriels dans les environs.*

Staff member Florent Vallade demonstrated the existing situation using the site plan, site photos and aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that 14 units were proposed divided into three phases. Phases A and B will be part of the same building, and phase C will be separate. The applicant is aware that he will need to subdivide the lot between phases B and C as the Rural Plan does not allow for more than one main building on the same lot. The lot in question, however, is big enough to subdivide. The applicant is proposing to have single-storey units with driveways in front of the units. Each unit will have 2 bedrooms each. / *Florent Vallade, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide du plan de localisation, des photos du site et de vue aérienne. Il examine les principes et les règlements applicables. Il explique que 14 unités ont été proposées et divisées en trois phases. Les phases A et B feront partie du même bâtiment, mais la phase C sera un bâtiment distinct. Le requérant est conscient du fait qu'il doit lotir le lot entre la phase B et C, car le Plan rural ne permet qu'un seul bâtiment principal sur un lot. Le lot en question, cependant, est de taille suffisante pour être loti. Le requérant propose d'avoir des unités d'un étage avec des voies d'entrées devant les unités. Chaque unité aura deux chambres à coucher.*

Staff member Florent Vallade noted that the site plan was shared with the Village of Petitcodiac. It was noted that no drainage plan would be required. The Community of Three Rivers administration and the Department of Environment and Local Government were consulted. The Department of Environment was consulted concerning water usage on the property. Based on the number of units proposed, they were not concerned, and they supported the use of a single well if possible. / *Florent Vallade, membre du personnel, indique que le plan de localisation a été partagé avec*

le village de Petitcodiac. Il est indiqué qu'aucun plan de drainage n'est nécessaire. L'administration du Community of Three Rivers et le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux ont été consultés. Le ministère de l'Environnement a été consulté concernant l'usage d'eaux sur la propriété. Selon le nombre d'unités proposées, il n'est pas préoccupé, et il soutient l'usage d'un seul puits si possible.

Public notices were sent to neighbouring landowners within 60 meters of the subject property on August 9, 2023. There were no comments or concerns received. / Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires environnants à l'intérieur de 60 mètres de la propriété en question le 9 août 2023. Il n'y avait aucun commentaire ou préoccupation reçus.

Staff agreed that the request was reasonable. Staff member Florent Vallade read the staff recommendation into the record. / Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Florent Vallade, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was not present at the meeting. / Linda Estabrooks, présidente, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no comments on behalf of the public. / Linda Estabrooks, présidente, demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y a aucun commentaire au sein du public.

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. There were no questions. / Linda Estabrooks, présidente, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Il n'y avait aucune question.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen, and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVES the conditional use application to permit a multiple unit residential use on King Street (PID 70673991) subject to the following condition : / Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et il est appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROUVE la demande d'usage conditionnel pour permettre un usage résidentiel à logements multiples sur la rue King (NID 70673991), sous réserve de la condition suivante :

- 1) **The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted / L'aménagement doit être réalisé en grande partie conformément aux plans et dessins soumis**

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Peter Vandebbrand, 68 Fundy View (PID / NID 00609529), Village of Alma – Variance to Section 3.3 to reduce the required front yard setback from 6m to 3.66m (12 feet). / Dérogation à l'article 3.3 pour réduire la marge de retrait de la cour avant de 6 m à 3,66 m (12 pieds) (File/Dossier #23-0943) English/anglais.

Chair Linda Estabrooks noted for the record that Committee Member Teri McMackin had joined the meeting at 7:35 p.m. / Linda Estabrooks, présidente, indique pour le dossier que Teri McMackin, membre du comité, s'est jointe à la réunion à 19 h 35.

Staff member Rahma Belkacem presented the request of the applicant for a variance to reduce the front yard setback from 6 meters to 3.66 meters. She explained the zoning of the lot, Residential Tourism (RT), and that nearly all the buildings along the street are less than 6 meters from the front property line. / Rahma Belkacem, membre du personnel, présente la demande du requérant pour une dérogation visant à réduire la marge de retraite de la cour avant de 6 mètres à 3,66 mètres. Elle explique le zonage du lot, tourisme résidentiel (TR), et elle indique que la majorité des bâtiments au long de la rue sont situés à moins de 6 mètres de la limite de propriété.

Staff member Rahma Belkacem demonstrated the existing situation using aerial view and site photos. She reviewed the applicable policies and regulations. She explained that the lot is undersized, which would not allow for the applicant to respect the 6-meter front yard setback. Also, due to the topography of the land, the applicant would be

unable to build further back. / *Rahma Belkacem, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne et de photos du site. Elle examine les principes et les règlements applicables. Elle explique que le lot est trop petit, donc le requérant ne pourrait pas respecter la marge de retrait de la cour avant de 6 mètres. Aussi, en raison de la topographie du terrain, le requérant ne pourrait pas construire plus en arrière.*

The Village of Fundy Albert was consulted regarding the request. There were no comments. The Department of Environment was also consulted regarding the request. They explained that a Watercourse and Wetland Alteration (WAWA) permit is required before construction. / *Le village de Fundy Albert a été consulté concernant la demande. Il n'y avait aucun commentaire. Le ministère de l'Environnement a aussi été consulté concernant la demande. Il explique qu'un permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MECTH) est requis avant la construction.*

Public notices were sent to neighbouring landowners within 60 meters on August 9, 2023. One call from David Alcorn was received regarding clarification on the notice. Once the request was explained, there were no concerns with the proposed variance. / *Des avis publics ont été envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété le 9 août 2023. Un appel de David Alcorn a été reçu concernant des éclaircissements sur la demande. Une fois la demande a été expliquée, il n'y avait aucune préoccupation avec la dérogation proposée.*

Staff member Rahma Belkacem explained that the previous building on the lot was built closer to the property line than what the applicant is proposing to build. The property will be able to be used for its intended use, and the applicant does not wish to alter the physical environment. / *Rahma Belkacem, membre du personnel, explique que l'ancien bâtiment sur le lot a été construit plus près de la limite de la propriété que le bâtiment proposé par le requérant. La propriété sera utilisée à sa fin prévue et le requérant ne souhaite pas changer l'environnement physique.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff member Rahma Belkacem read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Rahma Belkacem, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant, Peter Vandebbrand was present at the meeting and provided comments on the application. He explained that he does not intend to alter or disturb the physical environment. He intends to use screw piles during construction. He has yet to obtain a WAWA permit. Chair Linda Estabrooks reminded the applicant that the WAWA permit is required as a condition prior to construction. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant, Peter Vandebbrand, est présent à la réunion et donne des commentaires sur la demande. Il explique qu'il ne prévoit pas changer ni perturber l'environnement physique. Il prévoit utiliser des pieux vissés pendant la construction. Il n'a pas encore reçu le permis MECTH. Linda Estabrooks, présidente, lui rappelle que le permis MECTH est requis comme condition avant le commencement de la construction.*

Chair Linda Estabrooks noted that no other members of the public were present at this time to comment on the application. / *Linda Estabrooks, présidente, indique qu'aucun autre membre du public n'est présent au moment pour faire un commentaire sur la demande.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. There were no questions. / *Linda Estabrooks, présidente, demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Il n'y avait aucune question.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Murielle Belliveau that the Planning Review and Adjustment Committee APPROVES Peter Vandebbrand's application for a variance to reduce the setback from 6 meters to 3.66 meters for the property located at 68 Fundy View, Village of Alma and bearing PID 00609529, due to the topography of the property limiting the usable area. Subject to the following condition: / *Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et il est appuyé par Murielle Belliveau, membre du comité, que le Comité de révision et de la planification du Sud-Est APPROUVE la demande de Peter Vandebbrand pour une dérogation visant à réduire la marge de recul de 6 m à 3,66 m pour la propriété située au 68, Fundy View, dans le village d'Alma et portant le NID 00609529, en raison de la topographie de la propriété qui limite la surface utilisable. Sujet à la condition suivante :*

- 1) That any development within 30 meters of the watercourse requires a Watercourse and Wetland Alteration Permit (WAWA) or an exemption from the Department of the Environment and Local Government. / *Que tout aménagement à moins de 30 mètres du cours d'eau nécessite un Permis de***

modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MECTH) ou une exemption provenant du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None/Aucun

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None/Aucune

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None/Aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held on September 27, 2023, at 7:00 pm. / *La prochaine réunion mensuelle aura lieu le 27 septembre 2023 à 19 h.*

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Stanley Dixon to adjourn the meeting at 7:43 pm / *Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, de lever la séance à 19 h 43.*

Linda Estabrooks – Chair/Présidente